



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur  
Jacques Perrin  
Président du Grand Conseil  
Place du Château 1  
1014 Lausanne

Réf. : PM/15004375

Lausanne, le 24 juin 2009

**La détermination de Madame la Députée Ginette Duvoisin sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts demandant quelles mesures le Conseil d'Etat envisage de prendre pour protéger les habitants du vallon de l'Arnon des nuisances sonores de la place de Vugelles-La Mothe (08\_INT\_149)**

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la détermination que Madame la Députée Ginette Duvoisin a déposée le 24 mars 2009 à la suite de sa réponse à l'interpellation de Madame la Députée Ginette Duvoisin.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il est pleinement conscient que les habitants du vallon de l'Arnon subissent des inconvénients importants en raison des tirs effectués sur la place de tir de Vugelles-La Mothe. Toutefois, dans cette problématique, la Confédération détient seule la solution pour résoudre cette question. En effet, tout ce qui concerne l'armée relève exclusivement de la Confédération. Et, en outre, la Confédération est propriétaire de la place de tir de Vugelles-La Mothe.

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est opportun de ne pas s'immiscer, en l'état, dans des pourparlers qui concernent en priorité les neuf communes du vallon de l'Arnon et l'Armée étant donné que Monsieur le Syndic Claude-Alain Briod, représentant des neuf communes du vallon de l'Arnon dans ce dossier, a rencontré le Brigadier Michel Chabloz, responsable de cette question au niveau de l'Armée, que celle-ci soumettra, avant l'été, un nouveau protocole d'accord aux communes concernées et que le

développement du projet sera représenté cet automne aux autorités politiques concernées.

Vu les démarches en cours, il sera plus judicieux d'intervenir, en cas de besoin, dans la phase finale des négociations pour appuyer les communes concernées.

Actuellement, le concours du canton de Vaud, comme troisième partie dans les négociations, risquerait de compliquer les discussions entamées et, peut-être même, de compromettre la signature du nouveau protocole.

Convaincus que vous partagez le point de vue du Conseil d'Etat, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- Service de la sécurité civile et militaire